



Numéro : 9K001-O16-0302
Codage financier : 0121-5101-2300-0351-000000000

RETURN BIDS TO :

Réception des soumissions
(Mailroom)

Développement économique
Canada pour les régions du
Québec
Édifice Dominion Square
1255, Peel – Bureau 900
Montréal (Québec)
H3B 2T9

**REQUEST FOR STANDING
OFFER (RFSO)**

**DEMANDE D'OFFRE À
COMMANDES (DDOC)**

Comments – Commentaires

**Vendor/Firm Name and
address
Raison social et l'adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Title – Sujet	
Services de rédaction et de révision française	
Solicitation No. – N° de l'invitation	Date
9K001-O16-0302	2015-08-20
Client Reference No. – N° de référence du client	
9K001-O16-0302	
GETS Reference No. – N° de référence de SEAG	
File No. – N° de dossier	CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME
9K001-O16-0302	
Solicitation closes – L'invitation prend fin	Time Zone Fuseau horaire
at – à 14h00 on – le 2015-09-15	EDT / HAE
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Inquiries to – Adresser toutes questions à :	
Isabelle Guilbault	
Telephone No. – N° de téléphone :	Fax No. – N° de fax
(514) 283-6574	(514) 283-3302
Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction:	
Développement économique Canada pour les régions du Québec Édifice Dominion Square 1255, Peel – Bureau 900 Montréal (Québec) H3B 2T9	
Delivery required – Livraison exigée	Delivered Offered – Livraison proposée
See Herein	
Vendor/firm Name and address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Facsimile No. – N° de télécopieur Telephone No. – N° de téléphone	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du Fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractère d'imprimerie)	
Signature _____	
Date _____	



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Introduction
- 1.2 Sommaire
- 1.3 Exigence relatives à la sécurité
- 1.4 Compte rendu

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des offres
- 2.3 Ancien fonctionnaire
- 2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commande
- 2.5 Lois applicables

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

- 3.1 Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

- 5.1 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET D'ASSURANCES

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Exigences en matière d'assurance

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDE ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

- 7.1 Offre
- 7.2 Exigences relatives à la sécurité
- 7.3 Clauses et conditions uniformisées
- 7.4 Durée de l'offre à commandes
- 7.5 Responsables
- 7.6 Divulcation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
- 7.7 Utilisateurs désignés
- 7.8 Procédures pour les commandes
- 7.9 Instrument de commande
- 7.10 Limite des commandes subséquentes
- 7.11 Limitation financière
- 7.12 Ordre de priorité des documents
- 7.13 Attestations
- 7.14 Lois applicables

B. CLAUSE DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 7.1 Énoncé des travaux
- 7.2 Clauses et conditions uniformisées
- 7.3 Durée du contrat
- 7.4 Divulcation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
- 7.5 Paiement
- 7.6 Instructions relatives pour la facturation
- 7.7 Assurances



Liste des annexes

- Annexe « A » Énoncé des travaux
- Annexe « B » Base de paiement
- Annexe « C » Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS)
- Annexe « D » Critères d'évaluation
- Annexe « D-1 » Un communiqué de presse
- Annexe « D-2 » Une allocution
- Annexe « D-3 » Un article de nature journalistique



PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations: comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) et les critères d'évaluations.

1.2 Sommaire

Le mandat consiste à appuyer la Direction des communications dans ses activités de communication en fournissant des services de rédaction et de révision française.

Ce mandat s'étalera sur une période de trois ans à compter de la date de l'autorisation de l'offre à commande, avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes supplémentaires d'un an.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Pour les besoins de services, les offrants doivent fournir les renseignements demandés, tel que décrit à l'article 2.3 de la Partie 2 de la demande d'offres à commandes, afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires.

1.3 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6 – Exigences relatives à la sécurité et d'assurance; et la Partie 7 – Offre à commandes et clauses du contrat subséquent. Pour de plus amples renseignements sur les enquêtes de sécurité sur le personnel et les organismes, les offrants devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité industrielle \(PSI\)](http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>).

1.4 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.



PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2015-07-03) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être **transmise au plus tard à la date et l'heure précisée à la page 1** et acheminée à l'adresse suivante, dont l'enveloppe devra indiquer Offre de service no **9K001-O16-0302** adressée comme suit :

Isabelle Guilbault

Conseillère en approvisionnement et
gestion des contrats

Développement économique Canada pour les régions du Québec

1255, rue Peel, bureau 900

Montréal (Québec) H3B 2T9

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres transmises par télécopieur ou par courriel à l'intention de DEC ne seront pas acceptées. Dès la réception à notre salle de courrier, chaque proposition est estampillée d'un sceau indiquant la date et l'heure de réception de celles-ci. Toute proposition reçue après la date et l'heure d'échéance sera automatiquement retournée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.

2.3 Ancien fonctionnaire (Veuillez remplir cette section)

Les contrats attribués à anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu ;
- b. un individu qui s'est incorporé ;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires ; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.



« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension ? **Oui** **Non**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- le nom de l'ancien fonctionnaire ;
- la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs ? **Oui** **Non**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- le nom de l'ancien fonctionnaire ;
- les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire ;
- la date de cessation d'emploi ;
- le montant du paiement forfaitaire ;
- le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire ;
- la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date de début, d'achèvement et le nombre de semaines ;
- nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000,00 \$, incluant les taxes applicables.

2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commande

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le



caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.5 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (4 copies papier)

Section II : offre financière (1 copie papier)

Section III: attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe « B », Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.



PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a. Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b. Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir Annexe « D » - Critères d'évaluation

4.1.1.2 Critères techniques cotés

Voir Annexe « D » - Critères d'évaluation

4.1.2 Évaluation financière

Aux fins d'évaluation seulement, le prix total dans le tableau ci-dessous correspond au prix d'évaluation financière.

TYPE DE SERVICE	1 ^{er} oct. 2015 au 30 sept. 2016	1 ^{er} oct. 2016 au 30 sept. 2017	1 ^{er} oct. 2017 au 30 sept. 2018	1 ^{ère} année d'option	2 ^e année d'option	PRIX TOTAL
				1 ^{er} oct. 2018 au 30 sept. 2019	1 ^{er} oct. 2019 au 30 sept. 2020	
Rédaction	(A) ___\$/hre	(B) ___\$/hre	(C) ___\$/hre	(D) ___\$/hre	(E) ___\$/hre	A + B + C + D + E + F + G + H + I + J =
Révision	(F) ___\$/hre	(G) ___\$/hre	(H) ___\$/hre	(I) ___\$/hre	(J) ___\$/hre	

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. Respecter toutes les exigences de la demande de soumission
 - b. Satisfaire à tous les critères obligatoires; et
 - c. Obtenir le nombre minimal de 70 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés pour la rédaction française et 70 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés pour la révision française. L'échelle de cotation compte 200 points.
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 60% sera accordée au mérite technique et une proportion de 40% sera accordée au prix.



4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 60%.
5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 40%.
6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution de l'offre à commande.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 60/40 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (60%) et du prix (40%)

		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale		115/135	89/135	92/135
Prix évalué de la soumission		55 000 \$	50 000 \$	45 000 \$
Calculs	Note pour le mérite technique	$115/135 \times 60 = 51.11$	$89/135 \times 60 = 39.56$	$92/135 \times 60 = 40.89$
	Note pour le prix	$45/55 \times 40 = 32.73$	$45/50 \times 40 = 36.00$	$45/45 \times 40 = 40.00$
Note combinée		83,84	75,56	80,89
Évaluation globale		1 ^{er}	3 ^e	2 ^e

Pour la période de trois (3) ans :

L'offre no. 1 d'une valeur de 30 000,00 \$ (équivalent à 40%) sera attribuée à la note combinée la plus haute;
L'offre no. 2 d'une valeur de 25 500,00 \$ (équivalent à 34%) sera attribuée à la 2^{ième} note combinée la plus haute;
L'offre no. 3 d'une valeur de 19 500,00 \$ (équivalent à 26%) sera attribuée à la 3^{ème} note combinée la plus haute.

Note 1 : Si moins de trois (3) offres à commandes recevables sont reçues, la valeur totale de l'offre à commandes sera répartie selon la même proportion que celle indiquée ci-dessus.

Note 2 : Les montants ci-dessus n'incluent pas les taxes.

Note 3 : Un maximum de trois (3) firmes sera choisi dans le cadre de cette offre à commandes.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.



5.1 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande du responsable de l'offre à commandes et de fournir les attestations dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.1.1. Statut et disponibilité du personnel

Clause du *Guide des CCUA* [M3020T](#) (2010-01-11), Statut et disponibilité du personnel

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET D'ASSURANCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

1. À la date de clôture de la demande d'offres à commandes, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a. l'offrant doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7A – Offre à commandes;
 - b. les individus proposés par l'offrant et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une cote de fiabilité tel qu'indiqué à la Partie 7A – Offre à commandes;
 - c. l'offrant doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé.
2. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les offrants devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité industrielle \(PSI\)](#) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>). le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.

6.2 Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDE

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

7.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe « A ».

7.2 Exigences relatives à la sécurité

7.2.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le PSI) s'appliquent et font partie intégrante de l'offre à commandes.

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de **vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, ainsi qu'une cote de protection et de production des documents approuvées au niveau PROTÉGÉ B**, délivrées par la Direction de la sécurité industrielle canadienne de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de **FIABILITÉ** en vigueur, délivrée ou approuvée par



la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

3. L'entrepreneur NE DOIT PAS utiliser ses propres **systèmes informatiques** pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données et(ou) de production au niveau PROTÉGÉ tant que la DSIC, TPSGC ne lui en aura pas donné l'autorisation par écrit. Lorsque cette autorisation aura été délivrée, ces tâches pourront être exécutées au **niveau B**.
4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité **NE** doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
5. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe « C »;
 - b) du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 [2005](#) (2015-07-03), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2018.

7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux (2) périodes supplémentaires d'une (1) année chacune, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 30 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Isabelle Guilbault

Conseillère en approvisionnement et
gestion des contrats
Développement économique Canada pour les régions du Québec
1255, rue Peel, bureau 900
Montréal (Québec)
H3B 2T9
(514) 283-6574
Isabelle.guilbault@dec-ced.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.



7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

7.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.7 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est Développement économique Canada pour les régions du Québec.

7.8 Procédures pour les commandes

Une offre à commande d'une valeur de 30 000,00 \$ (équivalent à 40%) au rang no. 1;
Une offre à commande d'une valeur de 25 500,00 \$ (équivalent à 34%) au rang no. 2;
Une offre à commande d'une valeur de 19 500,00 \$ (équivalent à 26%) au rang no. 3.

Note 1 : Les montants ci-dessus n'incluent pas les taxes.

7.9 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

7.10 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 10 000,00 \$ (taxes applicables incluses).

7.11 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 75 000,00 \$ (taxes applicables en sus), à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur



réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 4 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

7.12 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2015-07-03), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services;
- d) les conditions générales [2035](#) (2015-07-03), Conditions générales – besoins plus complexes de services;
- e) l'Annexe « A », Énoncé des travaux ;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement ;
- g) l'Annexe « C », Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS)
- h) l'offre de l'offrant en date du _____.

7.13 Attestations

7.13.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

7.13.2 Statut et disponibilité du personnel

Clause du Guide des CCUA : [M3020C](#) (2010-01-11), Statut et disponibilité du personnel

7.14 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSE DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

[2035](#) (2015-07-03), Conditions générales – besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante



7.2.2 Conditions générales supplémentaires

Clauses contractuelle – Administration du contrat

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* examinera une plainte déposée par l'entrepreneur concernant l'administration du contrat si les exigences du paragraphe 22.2(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* et les articles 15 et 16 du *Règlement concernant l'ombudsman de l'approvisionnement* ont été respectées, et si l'interprétation et l'application des modalités ainsi que de la portée du contrat ne sont pas contestées. Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse boa.opo@boa.opo.gc.ca.

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Période du contrat

Les travaux doivent être exécutés conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.4 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'*Avis sur la Politique des marchés : 2012-2* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.5 Paiement

7.5.1 Base de paiement – Prix fermes

L'entrepreneur sera payé des taux fermes tel que définis à l'annexe B, pour les travaux exécutés en vertu du contrat et les taxes applicables sont en sus.

7.5.2 Limite des prix

Clause du Guide des CCUA : [C6000C](#) (2011-05-16), Limite de prix

7.5.3 Méthode de paiement

Clause du Guide des CCUA : [H1000C](#) (2008-05-12), Paiement unique

7.5.4 Clause du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA : [A9117C](#) (2007-11-30), T1204 – demande directe du ministère client

7.6 Instructions relatives pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit : L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés au chargé de projet à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

7.7 Assurances

Clause du Guide des CCUA [G1005C](#) (2008-05-12), Assurances



ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

SERVICES DE RÉDACTION ET DE RÉVISION FRANÇAISE

1. Présentation de DEC

Dans le cadre de sa mission, l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (DEC) favorise le démarrage et la performance des entreprises. Il les aide à devenir plus concurrentielles, productives, innovatrices et actives sur les marchés, au Canada et à l'étranger. Il appuie les efforts de mobilisation du milieu au sein des différentes régions du Québec ainsi que l'attraction des investissements destinés à accroître la prospérité de l'économie québécoise et canadienne.

DEC contribue ainsi au dynamisme économique de l'ensemble des régions du Québec en accordant une attention particulière aux collectivités à faible croissance économique. Il couvre l'ensemble des territoires du Québec par ses 12 bureaux d'affaires et agit principalement auprès des petites et moyennes entreprises (PME) et des organismes à but non lucratif (OBNL). C'est en offrant, entre autres, un appui financier pour la réalisation de projets que DEC parvient à les soutenir dans leurs démarches de développement.

Pour en connaître davantage sur DEC, consultez le site Web à l'adresse suivante :
www.dec-qed.gc.ca

2. Contexte

La Direction des communications appuie de façon soutenue DEC dans la réalisation de son mandat par des communications efficaces destinées à informer ses publics cibles ainsi que la population en général sur les programmes, les services et les priorités de DEC et à rendre compte de ses décisions d'affaires. Pour ce faire, elle est responsable des activités de communications externes (événements publics, relations avec les médias, diffusion, etc.). Elle a également un mandat important de gestion, de développement et de mise en œuvre d'initiatives de communications internes et électroniques.

Pour mener à bien son mandat, la Direction des communications a recours, le cas échéant, aux services du secteur privé en matière de rédaction ou de révision française pour répondre à des besoins ponctuels. De fait, la Direction fait appel à des rédacteurs ou des réviseurs privés pour venir compléter l'offre de service de l'équipe des communications externes, notamment dans le cas de surcharge de travail ou de projet de longue haleine.

3. Mandat

Le mandat consiste à appuyer la Direction des communications dans ses activités de communication en fournissant des services de rédaction et de révision française. Ce mandat s'étalera sur une période de trois (3) ans à compter de la date de l'autorisation de l'offre à commande, avec la possibilité de le prolonger pour deux (2) périodes supplémentaires d'un (1) an.

4. Énoncé des travaux

Le fournisseur devra fournir, au besoin, des services de rédaction et de révision de textes français, y compris le travail de recherche et de vulgarisation, pour les types de documents suivants, sans s'y limiter :

- avis aux médias;
- communiqués;
- allocutions de ministres ou de porte-parole du gouvernement ou de hauts fonctionnaires;
- articles de nature journalistique;
- débats d'ajournement à la Chambre des communes;
- rapports ministériels;
- textes pour le Web ou les médias sociaux.

Les services de rédaction et de révision du fournisseur pourraient être retenus par d'autres directions de DEC.



5. Échéancier

Le fournisseur s'engage à livrer le ou les produits demandés dans les délais convenus préalablement avec le client. Il est entendu que les heures de travail ne se limitent pas aux heures régulières de bureau et aux journées ouvrables.

6. Exigences relatives à l'exécution des travaux

Le travail devra être accompli sur un microordinateur compatible avec l'environnement Windows et à l'aide du logiciel Microsoft Word 2010 et ses versions subséquentes lors des mises à jour. Aucun autre logiciel que celui-ci ne sera admis pour la conversion des textes.

En plus d'utiliser le logiciel mentionné précédemment, le fournisseur devra respecter le format, la disposition du texte et les polices de caractères en usage à DEC.

Le fournisseur devra posséder l'équipement et le logiciel requis pour transmettre les documents par messagerie électronique.

Le fournisseur devra prendre connaissance du document *Aide-mémoire à la rédaction* préparé par la Direction des communications et se conformer à son contenu.

Le fournisseur devra pouvoir répondre à des délais de production extrêmement serrés – parfois pour le jour même – nécessitant une disponibilité à l'extérieur des heures normales de travail.

Les corrections demandées devront être complétées et retournées à DEC aux frais du fournisseur.

Le défaut par le fournisseur de confirmer, dans un délai maximal de deux (2) heures, l'acceptation d'un mandat auprès du client permet à ce dernier de présenter sa demande auprès d'un autre fournisseur.



ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Base de paiement – taux horaire ferme

Les taux doivent comprendre tous les frais directs et indirects, y compris le téléphone, les frais d'interurbains, télécopieurs, messagers, etc. Aucun frais de voyage ou de subsistance ne seront remboursés.

L'entrepreneur sera payé des taux horaires fermes comme suit, pour les travaux exécutés en vertu du contrat. Les taxes applicables sont en sus.

TYPE DE SERVICE	1 ^{er} oct. 2015 au 30 sept. 2016	1 ^{er} oct. 2016 au 30 sept. 2017	1 ^{er} oct. 2017 au 30 sept. 2018	1 ^{ère} année d'option	2 ^e année d'option
				1 ^{er} oct. 2018 au 30 sept. 2019	1 ^{er} oct. 2019 au 30 sept. 2020
Rédaction	_____\$/hre	_____\$/hre	_____\$/hre	_____\$/hre	_____\$/hre
Révision	_____\$/hre	_____\$/hre	_____\$/hre	_____\$/hre	_____\$/hre



ANNEXE « C »

LISTE DE VÉRIFICATIONS DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

Voir document PDF ci-joint



ANNEXE « D »

CRITÈRES D'ÉVALUATION

EXIGENCES OBLIGATOIRES

Une personne physique ou morale doit soumettre au plus deux (2) candidatures pour le service de rédaction française ET au plus deux (2) candidatures pour le service de révision française.

Note : Il est conseillé aux soumissionnaires d'aborder les exigences obligatoires dans l'ordre décrit ci-dessous. Si un soumissionnaire omet un élément, son offre sera réputée ne pas satisfaire à l'exigence obligatoire correspondante. Les offres qui ne satisfont pas à une exigence obligatoire seront rejetées sans autre examen.

	Oui	Non
<p>O1. La personne physique ou morale qui soumissionne doit clairement démontrer, pour chacune des candidatures proposées que le candidat possède :</p> <ul style="list-style-type: none">• au moins deux (2) années d'expérience en rédaction française et/ou au moins deux (2) années d'expérience en révision française des types de documents suivants :<ul style="list-style-type: none">○ communiqués de presse;○ allocutions de ministres ou de porte-parole du gouvernement ou de hauts fonctionnaires ou de hauts dirigeants d'entreprises;○ articles de nature journalistique;○ textes pour utilisation dans les médias sociaux; <p>Ces documents doivent nécessairement porter sur un thème relié au développement économique régional. Le soumissionnaire doit fournir les attestations ou documents nécessaires.</p>		
<p>O2. La personne physique ou morale qui soumissionne doit clairement démontrer, pour chacune des candidatures proposées, au plus deux (2) pour le service de rédaction française et au plus deux (2) pour le service de révision française, que le candidat peut effectuer le travail demandé sur un microordinateur compatible avec l'environnement <i>Windows</i> et à l'aide du logiciel <i>Microsoft Word 2010</i> et ses versions subséquentes, et qu'il peut transmettre le travail exécuté par messagerie électronique. Aucun autre logiciel que celui indiqué précédemment ne sera admis pour la conversion des textes.</p>		



EXIGENCES COTÉES

RÉDACTION			
C1.	Méthode de travail	20 points	/20 (note de passage : 14)
	<p>La personne physique ou morale qui soumissionne doit exposer, pour chacune des candidatures proposées, au plus deux (2), la méthode de travail privilégiée par le candidat, c'est-à-dire les dispositions que celui-ci compte prendre pour exécuter le travail demandé.</p> <p>Échelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 0 point – La méthode de travail privilégiée n'est pas exposée. ○ De 1 à 4 points – La méthode de travail privilégiée n'est pas clairement exposée. ○ De 5 à 12 points – La méthode de travail privilégiée est bien exposée (lien avec les principes ou les techniques de rédaction établies). ○ De 13 à 20 points – La méthode de travail privilégiée est très bien exposée. À l'évidence, le candidat privilégie une méthode de travail orientée vers le client et tient compte du contexte. 	20 points	
C2.	Dossier de candidature	80 points	/80 (note de passage : 56)
	<p>La personne physique ou morale qui soumissionne doit fournir, pour chacune des candidatures proposées (au plus deux),</p> <ul style="list-style-type: none"> • un dossier complet sur le candidat : <ul style="list-style-type: none"> ❖ Nom; ❖ CV. • Échantillons de textes de rédaction française, soit cinq (5) textes sur un thème relié au développement économique régional que le candidat a rédigés au cours des deux (2) dernières années, c'est-à-dire : <ul style="list-style-type: none"> ❖ un communiqué de presse avec son gazouillis; ❖ une allocution (d'une durée se situant entre 1,5 et 2 minutes); ❖ une allocution (d'une durée se situant entre 3 et 5 minutes); ❖ un article de type journalistique (maximum 400 mots); et ❖ un texte pour utilisation dans les médias sociaux (maximum 100 mots). <p>Pour chaque texte rédigé, la note maximale est de 80 points. Une moyenne sera établie à partir des cinq notes obtenues.</p>		
	<p>1. Logique, clarté, traitement du sujet et précision</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Très faible : 0 point ○ Faible : 10 points ○ Satisfaisant : 20 points ○ Excellent : 30 points 	30 points	
	<p>2. Structure, enchaînement d'idée, organisation des paragraphes</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Très faible : 0 point ○ Faible : 5 points ○ Satisfaisant : 10 points ○ Excellent : 15 points 	15 points	
	<p>3. Style, originalité, concision et ton</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Très faible : 0 point ○ Faible : 2 points ○ Satisfaisant : 3 points ○ Excellent : 5 points 	5 points	



	<p>4. Grammaire, syntaxe, orthographe et vocabulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Très faible : 0 point ○ Faible : 10 points ○ Satisfaisant : 15 points ○ Excellent : 25 points <p>5. Format et mode de présentation</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Très faible : 0 point ○ Faible : 2 points ○ Satisfaisant : 3 points ○ Excellent : 5 points <p>Ces documents doivent nécessairement porter sur un thème relié au développement économique régional. Le soumissionnaire doit fournir les attestations ou documents nécessaires.</p>	<p>25 points</p> <p>5 points</p>	
RÉVISION			
C3.	Méthode de travail	20 points	/20 (note de passage : 14)
	<p>La personne physique ou morale qui soumissionne doit exposer, pour chacune des candidatures proposées, au plus deux (2), la méthode de travail privilégiée par le candidat, c'est-à-dire les dispositions que celui-ci compte prendre pour exécuter le travail demandé.</p> <p>Échelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 0 point – La méthode de travail privilégiée n'est pas exposée. ○ De 1 à 4 points – La méthode de travail privilégiée n'est pas clairement exposée. ○ De 5 à 12 points – La méthode de travail privilégiée est bien exposée (lien avec les principes ou les techniques de rédaction établies). ○ De 13 à 20 points – La méthode de travail privilégiée est très bien exposée. À l'évidence, le candidat privilégie une méthode de travail orientée vers le client et tient compte du contexte. 	20 points	
C4.	Dossier de candidature	80 points	/80 (note de passage : 56)
	<p>La personne physique ou morale qui soumissionne doit fournir, pour chacune des candidatures proposées (au plus deux),</p> <ul style="list-style-type: none"> • un dossier complet sur le candidat : <ul style="list-style-type: none"> ❖ Nom; ❖ CV. • Échantillons de textes de rédaction française, soit trois (3) textes à réviser fournis par DEC : <ul style="list-style-type: none"> ❖ Un communiqué de presse (veuillez vous reporter à l'annexe « D1 »); ❖ Une allocution (veuillez vous reporter à l'annexe « D2 »); ❖ Un article de nature journalistique (veuillez vous reporter à l'annexe « D3 »); <p>Pour chaque texte rédigé, la note maximale est de 80 points. Une moyenne sera établie à partir des trois (3) notes obtenues.</p> <p>1. Logique, clarté, traitement du sujet et précision</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Très faible : 0 point ○ Faible : 10 points ○ Satisfaisant : 15 points ○ Excellent : 25 points 	25 points	



	2. Style, ton et respect du texte original <ul style="list-style-type: none">○ Très faible : 0 point○ Faible : 5 points○ Satisfaisant : 10 points○ Excellent : 15 points	15 points	
	3. Grammaire, syntaxe, orthographe et vocabulaire <ul style="list-style-type: none">○ Très faible : 0 point○ Faible : 10 points○ Satisfaisant : 15 points○ Excellent : 25 points	25 points	
	4. Justification des corrections <ul style="list-style-type: none">○ Très faible : 0 point○ Faible : 5 points○ Satisfaisant : 10 points○ Excellent : 15 points	15 points	

Annexe « D-1 »

Sous embargo jusqu'au 24 octobre 2015, 14h30

Les PME de la Gaspésie–Île-de-la-Madeleine peuvent compter sur diverses activités portant sur l'internationalisation du commerce

Le gouvernement du Canada consent une aide financière à l'organisme GÎMEXPORT

Le 24 octobre 2015 – Chandler (Québec) – Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC)

Le ministre des Anciens Combattants, l'Honorable Steven Blaney, a annoncé aujourd'hui, au nom du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, l'honorable Denis Lebel, que l'organisme GÎMEXPORT obtient l'aide du gouvernement du Canada pour accroître et renforcer les capacités des PME manufacturières et de services de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine en ce qui a trait au développement des marchés.

L'aide financière annoncée aujourd'hui s'élève à 462 000\$. Elle est consenti sous forme de contribution non-remboursable en vertu du Programme de Développement économique du Québec de DEC.

Les faits en bref

- GIMEXPORT appliquera cette somme à ses frais de fonctionnement et à certaines dépenses pour des activités ponctuelles, et ce, pour une période de 36 mois ayant débutée le 1^{er} avril 2015.
- Créé en 1996, l'organisme a pour mission de travailler au développement socio-économique de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine en favorisant la diversification des marchés et l'augmentation des volumes d'exportation des produits et des services régionaux.
- Il offre une gamme complète de service aux PME qui envisagent d'exporter, allant des études de marché aux séances d'information sur divers sujets, en passant par l'accompagnement personnalisé, l'organisation de missions à l'extérieur du Québec, et l'accueil d'acheteurs étrangers.
- GIMEXPORT réalisera à l'attention des PME de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine diverses activités portant sur l'internationalisation du commerce, y compris l'intégration aux chaînes de valeur. Grâce à ces services, les entreprises auront les moyens de relever les défis de l'exportation et augmenter leur chiffre d'affaires à l'internationale. Les activités réalisées par GÎMEXPORT contribueront à augmenter le nombre d'entreprises exportatrices en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Citations

«Le gouvernement du Canada est déterminé à épauler les organismes qui aident les entreprises à se positionner sur les marchés étrangers. Les liens commerciaux qu'elles y établissent créent de nouveaux emplois au pays et stimule la croissance économique».

Denis Lebel, ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Liens connexes

Pour de plus amples renseignements sur le PDEQ :

<http://www.dec-ced.gc.ca/fra/programmes/pdeq/index.html>

Pour en savoir davantage GIMXPORT : <http://gimxport.org/>

Restez branchés

Suivez DEC sur Twitter [@DevEconCan](https://twitter.com/DevEconCan)

– 30 –

Sources :

Relations avec les médias
Développement économique Canada
pour les régions du Québec
Tél. : 514 283-8818
Courriel : media@dec-ced.gc.ca

Vincent Rabault
Attaché de presse
Cabinet de l'honorable Denis Lebel
Développement économique Canada
pour les régions du Québec
Tél. : 514 496-1282
Courriel : vincent.rabault@miga-maig.gc.ca

Annexe « D-2 »

**Notes pour l'allocution
de l'honorable Denis Lebel,
ministre de Développement économique Canada
pour les régions du Québec (DEC)**

**à l'occasion de l'annonce d'une contribution
à l'entreprise Les Aliments Flavio inc.**

**Saint-Hyacinthe
Le jeudi 19 février 2009
14h30**

**Durée : 3 minutes.
*Seule la version prononcée fait foi.***

SALUTATIONS (à compléter et à valider)

**Monsieur Flavio Corneli,
Président, Les Aliments Flavio inc.**

**Madame Nathalie Laberge,
Directrice adjointe, CLD les Maskoutins**

**Distingués invités,
Représentants des médias,
Mesdames, Messieurs,**

Messages clés

1 – Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) offre une contribution remboursable de 69 533 dollars à l'entreprise Les Aliments Flavio inc. pour l'achat de l'équipement dont elle a besoin pour croître.

2 – L'entreprise se donne ainsi les outils nécessaires à sa croissance et au renforcement de sa compétitivité. Son projet permet la création de 5 emplois, alors qu'elle employait jusqu'alors 8 personnes.

3 – Le Programme de développement économique du Québec est l'un des outils mis en place par DEC pour appuyer les projets des PME et d'organismes. L'aide financière accordée à Les Aliments Flavio.

4 – Le gouvernement du Canada a élaboré le *Plan d'action économique* afin d'assurer la croissance à long terme du pays. Plusieurs mesures ont été prévues. Plus que jamais, le gouvernement s'engage à soutenir les entreprises canadiennes.

Version podium

L'annonce d'aujourd'hui a de quoi nous mettre en appétit. Elle a été préparée à partir des meilleurs ingrédients de l'industrie de l'alimentation : de bonnes idées, de la volonté, une saine gestion et des investissements!

Les Aliments Flavio constitue un bel exemple d'entreprise qui participe au dynamisme du secteur agroalimentaire en Montérégie. Il y a quelques mois, la PME a débuté la réalisation d'un projet pour accélérer sa croissance. DEC met l'épaule à la roue et offre à l'entreprise une contribution remboursable de 69 533 dollars pour l'achat d'équipement destiné à sa production de mets cuisinés.

Monsieur Corneli ne chôme pas : il a déjà fait ses emplettes et quelques appareils ont été livrés et installés! L'entreprise sera bien équipée pour renforcer sa compétitivité.

La PME, qui employait jusqu'à maintenant 8 personnes, engagera 5 autres personnes pour faire fonctionner ses nouvelles acquisitions.

Automatisation ne veut donc pas dire perte d'emplois, au contraire.

La démarche de Les Aliments Flavio le prouve et constitue un apport à la santé économique de la Montérégie.

Le Programme de développement économique du Québec de DEC permet d'appuyer les projets des PME et d'organismes. L'aide financière accordée à Les Aliments Flavio.

Le PDEQ facilite, notamment, l'accès à des experts externes et l'adoption de nouveaux procédés ou de nouvelles pratiques d'affaires. Il permet aussi, comme c'est le cas aujourd'hui, de faire l'acquisition d'équipements stratégiques.

Nous avons à cœur de soutenir les femmes et les hommes d'affaires qui entament des démarches pour améliorer la productivité de leur entreprise. Plus que jamais, nous nous engageons à soutenir leurs efforts pour innover, diversifier leurs marchés et trouver des débouchés.

À l'échelle nationale, le Gouvernement du Canada prends des mesures concrètes pour aider les canadiens et les entreprises à surmonter la crise financière mondiale.

Notre gouvernement a élaboré un plan pour atténuer les effets de cette crise sur les secteurs clés de l'économie et sur les travailleurs. Le *Plan d'action économique*, présenté le 27 janvier dernier, a été élaboré afin d'assurer la croissance à long terme du pays.

Plusieurs mesures ont été prévues. Par exemple, l'allégement fiscal des petites entreprises tel que Les Aliments Flavio passera de 400 000 \$ à 500 000 \$. Ces entreprises pourront ainsi créer plus d'emplois et favoriser la croissance des communautés où elles sont établies.

Sur cette note positive Monsieur Corneli, je vous transmets, ainsi qu'à votre équipe, mes meilleurs vœux de succès. Que ce projet soit le premier d'une série qui fera prospérer votre entreprise.

La table est mise!

Merci.

Annexe « D-3 »

Article de nature journalistique / test révision

Techéol : propulsée par le vent!

En quatre ans, l'entreprise est passée de 5 à 30 employés. La croissance de l'entreprise a contribué à diversifier l'économie de la région, éprouvée par la crise forestière qui a forcé la fermeture d'entreprises au cours des dernières années.

L'idée de démarrer l'entreprise leur est venue lors de la réalisation d'un contrat au parc éolien de Baie-des-Sables avec un membre gaspésien de l'équipe de GE. Le développement éolien étant en plein essor, les promoteurs ont bien anticipé les besoins à venir et se sont empressés d'acheter les outils, véhicules et dameuses requis pour accéder aux parcs éoliens et effectuer les travaux d'entretien.

Un vent de fraîcheur pour la région

C'est en 2007 que les dirigeants de Richard Poirier & Frères Électrique décident de fonder Techéol, une entreprise de Sayabec dans le Bas-Saint-Laurent. Spécialisé dans la maintenance et la réparation d'éoliennes, cette PME s'est rapidement taillé une place de sous-traitance qualifiée auprès d'importants propriétaires de parcs éoliens et de fabricants d'éoliennes comme Cartier Énergie Éolienne, General Electric (GE) et NextEra.

Loin d'avoir atteint sa vitesse de croisière

L'entreprise assure présentement les travaux d'entretien et de maintenance sur six différents sites qui comptent environ 400 éoliennes. La contribution Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) a permis à Techéol d'acquérir de l'équipement nécessaire à sa croissance et à son développement. De plus grâce à son expertise très pointue et à sa renommée pour la qualité de son travail, les opportunités de développement d'affaires dans les autres provinces, et même aux Etats-Unis, sont intéressantes.

La PME a obtenu plusieurs prix et nominations depuis sa création. En 2010, elle a été finaliste au gala Innovation de la CSST, ce qui démontre qu'elle prend la sécurité et le bien-être de ses travailleurs à cœur. Elle a également remporté un Prix Desjardins Entrepreneurs dans la catégorie Jeunes entrepreneurs, ainsi qu'une bourse de 10,000 \$ pour le dynamisme et la vitalité qu'elle apportent à sa communauté.

Encadré

Un travail à couper le souffle

Les travailleurs ne doivent pas être frileux ou souffrir de vertige puisqu'ils effectuent les travaux d'entretien à 300 pieds au-dessus du sol. Soudeurs, machinistes, mécaniciens et électriciens, des jeunes pour la plupart, doivent grimper des échelles de 280 barreaux, tel des hommes-araignées, pour se rendre à la nasselle.

Été comme hiver, les travaux d'entretien doivent être effectués. Bravant les routes enneigées, les travailleurs peuvent réparer les éoliennes dans des conditions glaciales. Parfois à -55 degrés Celsius avec le facteur... éolien!

Annexe « C »

Contract Number / Numéro du contrat 9K001-016-0302
Security Classification / Classification de sécurité

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE

1. Originating Government Department or Organization Ministère ou organisme gouvernemental d'origine Développement Économique Canada	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction Direction des communications
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------

3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant
----------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

4. Brief Description of Work - Brève description du travail
Service de rédaction française

5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods?
Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées? No / Non Yes / Oui

5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations?
Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques? No / Non Yes / Oui

6. Indicate the type of access required - Indiquer le type d'accès requis

6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets?
Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?
(Specify the level of access using the chart in Question 7. c)
(Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) No / Non Yes / Oui

6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas?
No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted.
Le fournisseur et ses employés (p.ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes?
L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé. No / Non Yes / Oui

6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage?
S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit? No / Non Yes / Oui

7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès

Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
--------------------------------------------	--------------------------------------	---------------------------------------------

7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion

No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:

7. c) Level of Information / Niveau d'information

PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input checked="" type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>

Security Classification / Classification de sécurité





Contract Number / Numéro du contrat 9K001-016-0302
Security Classification / Classification de sécurité

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?
If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité : No / Non Yes / Oui

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets:
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?
Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel : No / Non Yes / Oui
Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

<input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> SECRET SECRET	<input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT	<input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET	<input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS			

Special comments:
Commentaires spéciaux : _____

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui
If Yes, will unscreened personnel be escorted:
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui

Security Classification / Classification de sécurité





PART C (continued) / PARTIE C (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	Confidential / Confidenciel	Secret	Top Secret / Très Secret	NATO Restricted / NATO Diffusion Restreinte	NATO Confidential / NATO Confidenciel	NATO Secret	COSMIC Top Secret / COSMIC Très Secret	Protected / Protégé			Confidential / Confidenciel	Secret	Top Secret / Très Secret
											A	B	C			
Information / Assets / Renseignements / Biens	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Production	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
IT Media / Support TI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
IT Link / Lien électronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? No / Yes
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? Non / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée.

12. b) Will the document attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED? No / Yes
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? Non / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).